



Déclaration ministérielle

adoptée par les Ministres participant à la réunion ministérielle organisée
dans le cadre de la Conférence internationale sur l'eau douce
Bonn, 4 décembre 2001

Nous, Ministres investis de responsabilités dans le domaine de l'eau, de l'environnement et du développement dans 46 pays appartenant à toutes les régions du monde, nous sommes réunis à Bonn pour faire le point de l'application du Programme Action 21 et discuter des mesures à prendre pour améliorer la sécurité de l'eau et parvenir à une gestion durable des ressources en eau.

Nous considérons que le Sommet mondial pour le développement durable qui doit se tenir à Johannesburg en août 2002 doit être l'occasion pour la communauté internationale de réaffirmer son engagement en faveur du développement durable et de démontrer qu'elle a la volonté politique d'agir.

Nous considérons que l'utilisation équitable et durable des ressources en eau douce de la planète et leur protection constituent un défi majeur pour les gouvernements qui cherchent à construire un monde plus sûr, plus pacifique, équitable et prospère. La lutte contre la pauvreté est le principal défi à relever pour instaurer un développement équitable et durable, et l'eau est un élément capital pour la santé des populations et leur subsistance, pour la croissance économique ainsi que pour la préservation des écosystèmes. Des décisions importantes devront être prises à l'issue du Sommet mondial pour le développement durable au sujet de l'eau.

Nous constatons avec une profonde préoccupation qu'au début du XXI^e siècle, 1,2 milliard d'êtres humains vivent dans la pauvreté sans avoir accès à l'eau potable et que près de 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à des services d'assainissement convenables. Un approvisionnement suffisant en eau salubre et de bonnes conditions d'hygiène sont des besoins

fondamentaux de la personne humaine. Il faut, dans le cadre de la lutte engagée à l'échelle mondiale pour atténuer la pauvreté, assurer à ceux qui en sont privés de s conditions de vie correctes et salubres.

Nous confirmons que nous sommes résolus à atteindre les objectifs internationaux de développement arrêtés lors du Sommet du millénaire organisé sous l'égide de l'ONU, en particulier à réduire de moitié, à l'horizon 2015, la proportion de la population qui vit dans une extrême pauvreté et à réduire de moitié la proportion des personnes qui souffrent de la faim et qui n'ont pas accès à l'eau potable ou n'ont pas les moyens de s'en procurer. Nous confirmons également que nous sommes résolus à mettre fin à l'exploitation non durable des ressources en eau en élaborant des stratégies de gestion de l'eau aux niveaux régional, national et local.

L'eau est indispensable à tous les aspects de la vie. Pour le développement durable, il est nécessaire de tenir compte des dimensions sociale, environnementale et économique de l'eau et de ces multiples usages. La gestion de l'eau exige donc une approche intégrée.

Nous mettons l'accent sur le fait que 10 ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et la Conférence de Dublin, et plusieurs années après les conférences mondiales sur l'eau de Paris et de La Haye, un engagement plus fort en faveur de la mise en œuvre des principes relatifs à la gestion des ressources en eau arrêtés d'un commun accord est encore nécessaire. Les pressions sur l'hydrosphère et les maigres ressources en eau douce de la planète ont augmenté, en raison notamment de la pollution de l'eau et de modes de consommation non durables de cette ressource. Il importe d'utiliser l'eau plus efficacement.

Nous nous accordons à reconnaître que les gouvernements, la communauté internationale, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et toutes les autres parties prenantes se doivent de fonder leur action sur les principes suivants:

(Gouvernance)

C'est aux gouvernements qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer une gestion durable et équitable des ressources en eau.

Chaque pays devrait être doté de mécanismes applicables propres à permettre d'assurer la gestion des questions relatives à l'eau à tous les niveaux et, s'il y a lieu, accélérer les réformes du secteur de l'eau.

Nous engageons instamment le secteur privé à conjuguer ses efforts à ceux des pouvoirs publics et de la société civile pour contribuer à fournir des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement aux populations qui ne sont pas desservies et renforcer les capacités d'investissement et de gestion. La gestion privée des services de distribution ne saurait impliquer la propriété privée des ressources en eau. Les prestataires de services devraient être soumis à une réglementation et une surveillance effectives.

Nous encourageons les États riverains à coopérer sur les questions relatives aux cours d'eaux internationaux.

(Déficit de financement)

Il existe un énorme déficit de financement pour les investissements dans l'infrastructure, l'entretien, la formation et le renforcement des capacités, la recherche et la production de données dans le domaine de l'eau.

Il est urgent de combler ce déficit en utilisant les ressources existantes de façon plus efficace et en mobilisant des ressources financières supplémentaires de toutes origines – budgets publics d'équipement, marchés financiers, financements communautaires, redevances d'utilisation et de pollution – ainsi qu'en recourant plus largement au financement international du développement de sources publiques et privées, en particulier à l'intention des pays en développement, afin de tenir compte des besoins urgents à satisfaire dans le domaine de l'eau.

Le manque de ressources financières pour les investissements dans les infrastructures et en activités d'exploitation et d'entretien est particulièrement préjudiciable aux couches pauvres de la population dans les pays les moins avancés et dans d'autres pays où une partie des habitants vit dans une extrême pauvreté.

Pour combler ce déficit, il est essentiel d'atténuer la pauvreté et d'améliorer les possibilités commerciales et de création de revenus pour les pays en développement.

Il est nécessaire également de mobiliser des ressources pour aider les pays en développement à atténuer les effets des catastrophes naturelles et à s'adapter aux incidences des changements climatiques.

Pour être efficaces, les programmes de mise en valeur de l'eau devraient reposer sur une bonne compréhension des incidences négatives de la désertification sur les habitants des zones touchées.

(Rôle de la communauté internationale)

Nous demandons à la communauté internationale de s'engager et de s'employer plus résolument à permettre aux pays en développement de gérer l'eau de façon durable et d'assurer un partage équitable des bénéfices tirés des ressources en eau.

Nous demandons au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de renforcer la coordination et la cohérence des activités relatives à l'eau menées dans le cadre du système des Nations Unies de manière intégrée.

Nous rappelons que selon l'objectif convenu dans le cadre de l'ONU, l'aide publique au développement devrait être portée à 0,7 % du PIB. Les pays développés qui n'ont pas encore atteint cet objectif devraient faire de leur mieux pour y parvenir.

(Renforcement des capacités et transfert de technologie)

Nous reconnaissons que le renforcement des capacités et l'utilisation de technologies novatrices, y compris l'amélioration des technologies locales, sont nécessaires pour pouvoir utiliser efficacement l'eau, lutter contre la pollution et mettre en valeur des sources d'approvisionnement nouvelles et de remplacement dans les pays qui souffrent du manque d'eau.

Nous appuierons des programmes de renforcement des capacités ainsi que l'échange d'informations pour assurer une bonne utilisation des ressources humaines, financières et techniques aux fins de la gestion de l'eau. Nous faciliterons des projets de transfert de technologie pour permettre aux pays technologiquement moins avancés de se doter des capacités nécessaires pour gérer l'eau en mettant à profit les dernières connaissances acquises dans ce domaine et en faisant appel aux meilleurs équipements disponibles.

Nous avons besoin d'évaluations améliorées et cohérentes de la situation actuelle de l'eau dans le monde et de son évolution.

(Rôle des femmes)

La gestion des ressources en eau devrait reposer sur une approche participative. Tant les hommes que les femmes devraient être associés sur un pied d'égalité à la gestion de l'utilisation durable des ressources en eau et au partage des bénéfices. Il est nécessaire de renforcer le rôle des femmes dans les domaines relatifs à l'eau et d'assurer une plus large participation de celles-ci.

(Étapes suivantes)

Nous engageons les participants au Sommet mondial pour le développement durable à tenir compte des résultats de la présente Conférence internationale sur les ressources en eau douce.

L'Année internationale de l'eau douce en 2003 et le troisième Forum mondial de l'eau au Japon devraient être une excellente occasion d'étudier plus avant le rôle de tous les acteurs de la société internationale et les mesures qu'ils doivent prendre au sujet des questions relatives à la mise en valeur durable de l'eau douce.

Nous remercions le Gouvernement allemand de son hospitalité et saluons sa volonté résolue de promouvoir une action dynamique dans le domaine de l'eau.
